

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI**

**Assemblée générale spéciale de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi
tenue le 28 octobre 2015 à 13 h15, sous la présidence de Monsieur Martin
Roch, préfet.**

Sont présents les conseillers de comté suivants :

| | | |
|---------------------------|--------------|----------------------------|
| M. Sébastien D'Astous | Maire | Amos |
| M. Lionel Pelchat | Maire | Barraute |
| M. Raymond Doré | Maire | Berry |
| M. Rosaire Guénette | Maire | Champneuf |
| M. Eric Comeau | Maire | La Corne |
| M. Guy Lemire | Maire | La Morandière |
| M. René Martineau | Maire | La Motte |
| M. Guy Baril | Maire | Landrienne |
| M. Rémi Gilbert | Maire | Launay |
| M. Aldé Langlois | Représentant | Preissac |
| M. Marc-Antoine Pelletier | Maire | Rochebaucourt |
| M. Maurice Godbout | Maire | Saint-Dominique-du-Rosaire |
| M. Mario Inkel | Représentant | Saint-Félix-de-Dalquier |
| M. Jacques Riopel | Maire | Saint-Marc-de-Figuery |
| M. Félix Offroy | Représentant | Saint-Mathieu-d'Harricana |
| M. Pascal Rheault | Maire | Sainte-Gertrude-Manneville |
| M. Denis Lebel | Représentant | TNO Lac-Chicobi (Guyenne) |
| Mme Anita Larochelle | Mairesse | Trécesson |

Ainsi que :

Mme Josée Couillard Directrice générale adjointe

Absents :

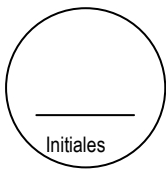
M. Alain Halley Directeur général

112-10-2015

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré appuyé par Monsieur le conseiller de comté Guy Baril et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté tel que proposé :

- 1. Appel nominal**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Présentation Table 16-24**
 - 3.1. Orientation "Réussite éducative"
- 4. Procès-verbaux**
 - 4.1. Adoption procès-verbal de l'Assemblée générale du 9 septembre 2015
 - 4.2. Adoption procès-verbal de l'Assemblée générale Spéciale du 8 octobre 2015
 - 4.3. Adoption procès-verbal de l'Assemblée générale Spéciale du 13 octobre 2015
 - 4.4. Suivi du Comité administratif du 7 octobre 2015
- 5. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention)**
- 6. Correspondance**
- 7. Service d'Aménagement**
 - 7.1. Adoption du projet du PGMR
 - 7.2. Nomination des membres de la Commission pour la consultation publique du projet de PGMR
 - 7.3. Avis de motion – règlement spécifique Preissac
 - 7.4. Demande de subvention au Fonds municipal vert – autorisation de signature
- 8. Administration**
 - 8.1. Ressources humaines
 - 8.2. Plan de communication
 - 8.3. Dépôt des états financiers semestriels prévisionnels au 31 septembre 2015 pour la MRC et le TNO
 - 8.4. Processus budgétaire 2016 et échéancier
 - 8.5. Demande de financement de la SESAT
 - 8.6. Demande de financement Épinex
 - 8.7. Demande de financement Programme pour les arts et les lettres AT
 - 8.8. Entente de développement culturel – signataire de la convention
 - 8.9. Partage de services avec la Ville d'Amos (service du Greffe)
 - 8.10. Projet du CTRI
- 9. CLD Abitibi**
 - 9.1. Fonds touristique (adoption du rapport)



9.2. Max Transport (suivi)

10. **Autres sujets**
11. **Sujets de discussion sans prise de décision (2 minutes par intervention)**
12. **Information**
13. **Levée de l'assemblée**

PRÉSENTATION DE LA TABLE 16-24

Madame Francyne Dussault procède à une présentation du plan d'action 2015-2016 de la Table locale de concertation 16-24+ de la MRC d'Abitibi.

113-10-2015

SOUTIEN FINANCIER À LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré appuyé par Monsieur le conseiller de comté Eric Comeau et unanimement résolu :

- d'accorder un soutien financier de 5 000 \$ par année pour une période de 3 ans à la Table locale de concertation 16-24 plus de la MRC d'Abitibi, et ce, à partir du Fonds de développement des territoires – volet régional.

ADOPTÉE

114-10-2015

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 9 SEPTEMBRE 2015

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Sébastien d'Astous appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de l'Assemblée générale des conseillers de comté du 9 septembre 2015 tel que présenté.

ADOPTÉE

115-10-2015

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 8 OCTOBRE 2015

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de l'Assemblée générale spéciale des conseillers de comté du 8 octobre 2015 tel que présenté.

ADOPTÉE

116-10-2015

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 OCTOBRE 2015

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Guy Lemire appuyé par Monsieur le conseiller de comté Sébastien d'Astous et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de l'Assemblée générale spéciale des conseillers de comté du 13 octobre 2015 tel que présenté.

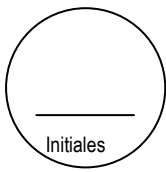
ADOPTÉE

SUIVIS DU PROCÈS VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 7 OCTOBRE 2015

Les principaux suivis concernant le procès-verbal du 7 octobre dernier sont présentés aux élus.

PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE

Aucune question n'est soulevée.



CORRESPONDANCES PRÉSENTÉES PAR DES ORGANISATIONS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET HORS RÉGION SOUMISES À TITRE D'INFORMATION

Expéditeur : Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
Date : 30 septembre 2015
Objet : *Programme de subvention-Accès aux redevances sur les ressources naturelles*
Précisions : Paiement de la mesure financière visant à diversifier les sources de revenus municipaux pour l'année 2015.

Expéditeur : Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations
Date : 5 octobre 2015
Objet : *Offre d'expertise*
Précisions : Offre d'expertise d'un de leur conseiller concernant le nouveau comité de gestion ou d'investissement du FLI.

Expéditeur : MRC d'Abitibi-Ouest
Date : 8 octobre 2015
Objet : *Extrait de procès-verbal du CA du 16 septembre 2015. Résolution concernant le projet CTRI- Projet de traitement de résidus industriels dangereux.*
Précisions : Un montant de 13 500\$ sera versé au comité de transition de liquidation de la Conférence régionale des élus de l'A.-T.

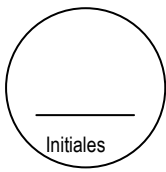
Expéditeur : Coopérative de développement régional de l'Abitibi-Témiscamingue
Date : 29 septembre 2015
Objet : *Communiqué de presse concernant la CDRAT*
Précisions : Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 24 septembre dernier, les membres n'ont pas été en mesure de prendre une décision définitive sur l'avenir de cette dernière mais ont opté pour le maintien de la structure juridique actuelle afin d'avoir le temps de prendre une décision plus éclairée.

Expéditeur : Ville d'Amos
Date : 18 septembre 2015
Objet : *Entente de partenariat durable*
Précisions : Les représentants de la Ville d'Amos proposent de reprendre les discussions entre la Ville et la MRC concernant l'Entente de partenariat durable.

Expéditeur : MRC Abitibi-Ouest
Date : 14 septembre 2015
Objet : *Table de gestion intégrée des ressources et du territoire*
Précisions : La MRC d'Abitibi-Ouest demande l'appui des autres MRC de la région afin de reconnaître sa compétence en matière d'aménagement du territoire et de lui accorder la gestion d'une Table GIRT.


Expéditeur : Société d'habitation du Québec
Date : 16 octobre 2015
Objet : *Analyse de conformité 2014*
Précisions : Approbation par la Société d'habitation du Québec des réponses obtenues et donc de la gestion des programmes ayant fait l'objet de la vérification.

Expéditeur : Fédération Québécoise des Municipalités
Date : 22 octobre 2015
Objet : *Renouvellement de votre adhésion à la FQM*
Précisions : Invitation à renouveler l'adhésion ainsi que celle des municipalités de notre MRC pour l'année 2016.



Expéditeur : Ministre des Forêts de la Faune et des Parcs
Date : 14 octobre 2015
Objet : Réponse à la lettre de la MRC du 8 septembre 2015

CORRESPONDANCES PRÉSENTÉES PAR DES ORGANISATIONS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET HORS RÉGION SOUMISES POUR PRISE DE DÉCISION

Expéditeur : Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue 
Date : 23 octobre 2015
Objet : L'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue
Précisions : L'UQAT demande une aide financière de 12 000\$ par année pour les trois prochaines années afin de relancer l'Observatoire.

Expéditeur : Centre hospitalier d'Amos
Date : 26 octobre 2015
Objet : Invitation du préfet au 50^e anniversaire du service d'orthopédie
Précisions : Souper qui aura lieu le 13 novembre 2015 à 18h.

117-10-2015

AMÉNAGEMENT – ADOPTION DU PGMR

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi doit établir un Plan de gestion des matières résiduelles conformément à l'article 53.7 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

CONSIDÉRANT QUE l'article 53.12 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* précise que le Conseil de la municipalité régionale de comté doit adopter, par résolution, un projet de Plan de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième alinéa de l'article 53.12 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* précise que la résolution doit indiquer le délai à l'intérieur duquel le projet de Plan de gestion des matières résiduelles sera soumis à la consultation publique;

CONSIDÉRANT QUE qu'un projet de Plan de gestion des matières résiduelles a été transmis à l'ensemble des conseillers de comté avant la présente séance du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette appuyé par Monsieur le conseiller de comté Félix Offroy et unanimement résolu :

- D'adopter le projet de Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC d'Abitibi 2016-2020 tel que présenté;
- Que le projet de Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC d'Abitibi 2016-2020 soit soumis à la consultation publique au plus tard le premier mars 2016;

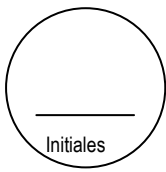
ADOPTÉE

118-10-2015

AMÉNAGEMENT – FORMATION DE LA COMMISSION POUR LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE PGMR

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi doit établir un Plan de gestion des matières résiduelles conformément à l'article 53.7 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

CONSIDÉRANT QUE l'article 53.13 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* précise que la consultation publique sur le projet de plan se tient par



l'intermédiaire d'une commission qui est formée d'au plus dix membres que constitue le conseil de la municipalité régionale de comté dont au moins un représentant du milieu des affaires, du milieu syndical, un représentant du milieu socio-communautaire et un représentant des groupes de protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la commission doit, dans le délai fixé à la résolution d'adoption du projet de Plan de gestion des matières résiduelles, tenir au moins deux assemblées publiques dans le territoire d'application du plan projeté; dans le cas où le territoire d'application projeté comprend celui de plusieurs municipalités locales, les deux assemblées publiques doivent se tenir dans le territoire de deux d'entre elles. La commission détermine la date, le lieu et l'heure de chaque assemblée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Sébastien d'Astous, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Mario Inkel et unanimement résolu :

Que la MRC d'Abitibi constitue la commission de consultation sur le Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 et qu'elle soit composée de:

- Un représentant du milieu sociocommunautaire soit la directrice de la Petite Boutique d'Amos, Mme Francine Maltais;
- Un représentant du milieu des affaires soit un membre de la Chambre de commerce du centre Abitibi et président de PGD Technologie Enr., M. Paul G. Desjardins;
- Un représentant du milieu syndical soit un représentant de la CSN, M. Donald Rheault;
- Un représentant du milieu de l'environnement soit un membre du CREAT et du Comité des riverains du Lac Beauchamp, Mme Monique Châteauvert;
- Un représentant de la Communauté de Pikogan soit la directrice des travaux publics de la communauté de Pikogan, Mme Martine Bruneau;
- Un représentant du milieu de la récupération soit la technicienne en environnement - responsable des opérations du centre de valorisation de la Ville d'Amos, Mme Isabel Dufresne ;
- Un représentant de la Table des conseillers de comté soit le maire de la municipalité de Preissac, M. Stephan Lavoie.

ADOPTÉE

125-10-2015

AMÉNAGEMENT –AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC

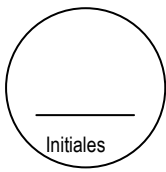
CONSIDÉRANT QUE la rivière Kinojévis est un cours d'eau permanent adjacent au lot 4 592 137 du cadastre du Québec, situé sur le territoire de la municipalité de Preissac;

CONSIDÉRANT QUE la rivière Kinojévis est sous la juridiction de la municipalité régionale de comté d'Abitibi en vertu des articles 103 à 109 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.Q. 2005, chapitre 6);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Preissac a déposé une demande afin d'effectuer la construction d'une nouvelle rampe de mise à l'eau, débarcadère, aux abords de la rivière Kinojévis dans le secteur nord de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la rampe de mise à l'eau existante ne permet pas aux remorques de descendre suffisamment bas pour mettre les embarcations à l'eau puisque la profondeur d'eau près de la rive est inférieure à un mètre en période d'étiage;

CONSIDÉRANT QUE la reconstruction de la rampe de mise à l'eau, débarcadère, a pour objectif d'attirer plus de plaisanciers sur les plans d'eau de la municipalité composée des lacs Preissac, Chassignole et Fontbonne;



CONSIDÉRANT QUE selon le rapport de l'étude géothermique environnementale pour la rampe de mise à l'eau effectué par la firme RE Consultants inc., la rampe ne favorise pas la rétention des glaces et des matériaux transportés par le courant;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6 du *règlement no 95 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau* de la MRC d'Abitibi stipule que :

- « Tous travaux d'entretien ou d'aménagement d'un cours d'eau doivent faire l'objet d'une demande spécifique au Conseil de la MRC qui autorisera leur réalisation sous forme de :
- règlement spécifique pour des travaux d'aménagement dans un cours d'eau; [...] ».

CONSIDÉRANT QU'après examen du projet, il y a lieu d'autoriser l'exécution des travaux d'aménagement projetés;

PRENEZ AVIS qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera soumis pour adoption un règlement spécifique afin d'autoriser la reconstruction de la rampe de mise à l'eau, débarcadère aux abords de la rivière Kinojévis sur le lot 4 592 137 du cadastre du Québec, conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal;

119-10-2015

**AMÉNAGEMENT –DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS MUNICIPAL VERT -
AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi a déposé une demande d'aide financière au Fonds municipal vert en 2013 pour laquelle un refus a été obtenu en 2014;

CONSIDÉRANT QUE suivant ce refus, la MRC d'Abitibi a déposé, en 2014, une demande d'aide financière au Fonds conjoncturel du MAMOT ;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi de la subvention est conditionnel à la réception d'un engagement financier, par résolution, des conseillers de comté de la MRC d'Abitibi;

CONSIDÉRANT QUE le projet de plateforme de compostage est à l'étape de la mise à jour des coûts;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi a été informé qu'en raison des compressions budgétaires gouvernementales, des modifications ont été apportées aux modalités d'octroi de la subvention du Fonds conjoncturel du MAMOT;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de notre demande au Fonds conjoncturel est conditionnelle au dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds municipal Vert pour lequel les critères d'admissibilité ont été modifiés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle et unanimement résolu :

- d'autoriser la direction générale de la MRC d'Abitibi à déposer et signer une demande d'aide financière au Fonds municipal vert pour le projet de plateforme de compostage.

ADOPTÉE

120-10-2015

ADMINISTRATION –NOUVELLE GRILLE SALARIALE DGA

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert et unanimement résolu d'approuver la grille salariale révisée de la direction générale adjointe.

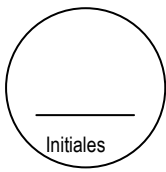
ADOPTÉE

121-10-2015

ADMINISTRATION –BONUS D'INTÉRIM – DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Sébastien d'Astous et unanimement résolu d'approuver l'octroi d'un bonus à la directrice générale adjointe qui assumera la direction générale par intérim jusqu'à nouvel ordre.

ADOPTÉE



ADMINISTRATION –PLAN DE COMMUNICATION

Les élus ont exprimés leurs besoins relatifs aux communications lors d’une rencontre le 6 octobre dernier. Un document dressant les grandes lignes de ces besoins est remis aux élus.

ADMINISTRATION–DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS SEMESTRIELS PRÉVISIONNELS AU 31 SEPTEMBRE 2015 POUR LA MRC ET LE TNO

Les états financiers semestriels prévisionnels au 31 septembre 2015 pour la MRC et le TNO sont remis aux élus.

ADMINISTRATION–PROCESSUS BUDGÉTAIRE 2016 ET ÉCHÉANCIER

Un rappel des dates et lieu des prochaines sessions de travail est effectué aux élus.

122-10-2015

ADMINISTRATION–SOUTIEN FINANCIER DE LA SESAT

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Marc-Antoine Pelletier, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jacques Riopel et unanimement résolu d’approuver l’octroi d’un soutien financier de 12 500\$ par année, pour une période de 3 ans, à la Société de l’eau souterraine de l’Abitibi-Témiscamingue, le tout conditionnel à la participation du gouvernement du Québec.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION–DEMANDE DE FINANCEMENT ÉPINEX

Cette demande sera étudiée au niveau régional.

ADMINISTRATION –DEMANDE DE FINANCEMENT PROGRAMME POUR LES ARTS ET LETTRES AT

Cette demande sera étudiée au niveau régional.

123-10-2015

ADMINISTRATION–ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL-SIGNATAIRE DE LA CONVENTION

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette et unanimement résolu d’autoriser Madame Josée Couillard à signer.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION–PARTAGE DES SERVICES AVEC LA VILLE D’AMOS (SERVICE DU GREFFE)

Suite à une demande de la municipalité de Launay, un sondage sera envoyé aux municipalités pour connaître leurs types de besoins ainsi que le temps/an qu’elles estiment avoir besoin des services de greffe.

124-10-2015

PROJET DU CTRI

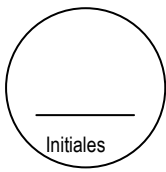
CONSIDÉRANT le contexte de liquidation de la Conférence régionale des élus de l’Abitibi-Témiscamingue à la suite de l’adoption du projet de loi 28 par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que le projet de loi 28, sanctionné le 21 avril 2015, prévoit certaines modalités dans le processus de liquidation des CRÉ que le comité de transition se doit de respecter dont l’une concerne la date d’échéance des ententes qui a été fixée au plus tard le 31 mars 2016;

CONSIDÉRANT que l’échéancier de l’Entente ENT-096 du Fonds de développement régional intervenue entre la Conférence régionale des élus et le CTRI était fixé au plus tard le 31 mars 2019 et qu’un versement final de 67 500\$ était prévu pour l’année financière 2017-2018;

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu de favoriser la réalisation complète des actions prévues à l’Entente au-delà du 31 mars 2016;

CONSIDÉRANT l’importance de poursuivre la réalisation du projet de traitement de résidus industriels pour la région de l’Abitibi-Témiscamingue et des enjeux environnementaux que ce projet implique;



CONSIDÉRANT qu'il est incontournable que la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue s'inscrive comme partenaire en soutien à cette initiative après le 31 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est donc proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré et unanimement résolu de réserver une somme de 13 500\$ (67 500\$/5 MRC) en provenance du produit de liquidation de la CRÉ-AT que chacune des MRC percevra au terme de la liquidation de la CRÉ-AT, ainsi que de mandater la Conférence des préfets pour conclure une nouvelle entente entre les MRC et le CTRI du Cégep de l'A-T afin d'accorder la somme de 67 500\$ permettant la poursuite du projet tel que prévue.

ADOPTÉE

FONDS TOURISTIQUE-RAPPORT

Présentation du rapport du fond touristique.

MAX TRANSPORT (SUIVI)

Le projet est à 8 500 déplacements de l'atteinte de l'objectif. Il s'oriente vers le plan B soit une subvention de 125 000\$. Il y aura de plus la mise en place d'une campagne intensive de promotion. L'analyse de la subvention du MTQ est en cours pour 2015.

SUJETS DE DISCUSSION DANS PRISE DE DÉCISION

Les trois points suivants ont été soulevés :

- Changement MRC par Barraute;
- Aéroport Amos-ouverture prochaines étapes;
- Inauguration de la fontaine de Preissac le 13 novembre.

126-10-2015

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Marc-Antoine Pelletier et unanimement résolu :

- Que l'assemblée soit levée à 21h55.

ADOPTÉE

Martin Roch
Préfet

Josée Couillard
Directrice générale adjointe